

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 novembre 2015 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 16 novembre

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 26 - pouvoirs : 0 votants : 26

Excusés : Mme CABOCHE (suppléé par M. MARIDET), M. LAURENT, M. AUJAY, M. BRIGAND (suppléé par M. CHAUSSON).

Assistent à la séance Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes et Mme RICHAUD-EYRAUD Ana Sofia receveur communautaire.

Intercommunalité - Pays

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Dans le cadre de la procédure réglementaire les communes et communauté de communes doivent émettre avant le 15 décembre, un avis sur le projet de réorganisation des intercommunalités du Département présenté par M. le Préfet. Dans ce projet, le Pays Dunois fusionnerait avec la communauté de communes du Pays Sostranien et celle de Bénévent-Grand Bourg. Cette question avait déjà été débattue de manière informelle en séance du 8 octobre et avait fait l'objet d'un rejet majoritaire. Le conseil communautaire, à la majorité, confirme sa position (20 voix contre le projet, 5 pour, 1 abstention) considérant que les délais imposés ne permettent pas un débat démocratique et une réflexion sur la pertinence du projet. Il demande le maintien du territoire en l'état, considérant que la population du territoire est supérieure au seuil minimum de 5000 habitants, et que le périmètre a déjà évolué en 2013 et 2014.

Syndicat des 3 Lacs : modalités d'enregistrement pour le transfert de propriété à la communauté de communes.

Il a été confirmé que la Préfecture ne ferait pas l'intermédiaire pour le transfert de propriété, et il a été précisé que les collectivités concernées sont libres de choisir la procédure qu'elles souhaitent (par acte administratif ou par acte notarié), indépendamment les unes des autres.

Le choix de la procédure de transfert par acte administratif permettant de faire des économies substantielles, le Président propose donc de retenir cette option.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire décide que le transfert de propriété du syndicat des 3 Lacs à la communauté de communes se fera par acte administratif, pour l'euro symbolique.

Etude de prestation d'accompagnement des professionnels de santé en vue de réaliser un projet territorial de santé

Le conseil communautaire, considérant l'intérêt de mettre en place un projet de santé sur son périmètre, accepte de participer à l'étude envisagée au niveau du Pays Ouest Creuse, avec les 2 autres communautés de Communes du Pays. Le projet sur le Pays Dunois pourrait se faire en prenant en compte plusieurs sites éclatés (St Sébastien, La Celle Dunoise et Dun le Palestel/maison médicale et médecins extérieurs). L'étude pourrait être subventionnée à 30 % par le Conseil Régional.

Jeunesse/Sport/Culture

Développement du centre de ressources - acquisition du bâtiment mitoyen

Dans le cadre du projet de développement du Centre de Ressources (besoin d'espaces supplémentaires pour le local ados et le Tiers-lieu), le conseil dans sa séance du 12 octobre avait envisagé l'acquisition de la maison mitoyenne et demandé au Président de négocier le prix. Laurent Daulny indique que les propriétaires ont accepté la vente pour 45 000 €. Le conseil, considère ce prix correct et accepte la proposition. Une subvention DETR au taux de 35 % sera déposée auprès de l'Etat, le dossier étant éligible compte tenu du projet d'aménagement.

Demandes de subvention

Après étude des dossiers, le conseil attribue 500 € à l'association Tennis de table de Maison Feyne (aide à l'acquisition de matériel) et 750 € à l'association sportive du collège (renouvellement du matériel d'escalade du mur du gymnase)

Tourisme

Adhésion AST2C

Le conseil accepte de renouveler l'adhésion à l'Association des Sites Touristiques et Culturels Creusois (AST2C) pour le site de l'Hôtel Lépinat qui répond aux exigences du cahier des charges pour intégrer cette association qui regroupe les sites publics touristiques et culturels les plus importants de la Creuse. (Musée de la tapisserie, Scénovision, Parc aux loups, Labyrinthe, Tuilerie de Pouligny...) et permet ainsi de mutualiser les moyens et d'échanger des solutions afin d'attirer le public et mieux l'accueillir.

Hôtel Lépinat

Le Président informe le conseil que l'Hôtel Lépinat a bénéficié du 2^{ème} prix des trophées du Limousin (derrière le parc aux loups de Guéret) pour les sites touristiques. Le trophée sera déposé dans la boutique de l'Hôtel Lépinat.

Economie/Finances

Le conseil valide des fonds de concours pour des projets communaux qui avaient précédemment fait l'objet d'un accord de principe : aménagement des abords des cabinets médical et dentaire de St Sébastien : subvention de 2 548 € (correspondant à 20 % de l'investissement), construction d'une salle de motricité et de restauration scolaire à Maison Feyne : subvention de 98 007 € (correspondant 20 % de l'investissement)

Social/Habitat

Nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé : suite à l'étude préopérationnelle menée depuis le début de l'année, le dispositif s'orienterait vers une gestion transitoire au niveau départemental avec un programme multithématique associant les territoires. Ceux-ci seront consultés avant la mise en place effective du nouveau dispositif qui devrait intervenir avant la fin du 1^{er} semestre 2016.

Continuité du service offert aux habitants : le programme en cours s'achève au 31 décembre : en attendant la mise en place du nouveau dispositif, afin de ne pas interrompre la dynamique de la politique engagée, le conseil décide de maintenir le poste de la chargée de mission. Elle assurera le suivi des dossiers en cours et continuera à apporter aux habitants du territoire, conseil et aide aux montages de leurs dossiers de demande d'aide.

Concernant l'implication dans le futur programme, le conseil réaffirme sa volonté de maintien du service de proximité, son engagement à participer au financement du poste d'animateur et sa volonté de continuer à aider financièrement certains travaux.

Bourse au permis de conduire – renouvellement pour 2016

Compte tenu de l'intérêt social de cette action, le conseil accepte de la reconduire dans les mêmes conditions sur l'année 2016 (ouverture d'une enveloppe de 6000 € et renouvellement des conventions avec les auto-écoles).

Motions

Le président donne lecture des motions qui ont été prises lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires de la Creuse pour le maintien des antennes DDT à La Souterraine et Aubusson et pour soutenir l'action de défense de la ligne POLT : le conseil décide de prendre les motions dans les mêmes termes

Il présente également un texte de soutien de l'action engagée par l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat. Le conseil vote cette motion.

La séance est levée à 21 H